

Premier Conseil des Maires du SCoT Pays Coeur d'Hérault 7 Octobre 2016

Objet : Compte rendu du Conseil des Maires¹

Introduction de Louis Villaret

C'est la première fois que le Conseil des Maires se réunit avec les communes du Lodévois et Larzac. Le Conseil des Maires a été créé pour informer les élus des communes des décisions prises par le SCoT Pays Coeur d'Hérault. L'objectif est de rechercher un consensus avec l'ensemble des communes du Pays.

Aujourd'hui nous allons vous présenter la délibération de prescription du SCoT et des modalités de concertation. Il s'agit de l'acte fondateur à partir duquel les travaux sur le SCoT pourront débuter.

Au travers de cet exercice, nous devons insister sur le besoin d'information et de communication directe auprès des conseils municipaux, pour aboutir à un document partagé. En effet, par cette exigence d'information et de communication, nous réduirons les faux débats et nous délivrerons un message clair à la population.

Les questions

Commune de Soubés (Monsieur Pozo) : les communes seront-elles associées ou consultées pour le PADD ? et les EPCI ?

Commune de Fontés (Monsieur Brun) : nous devrions présenter ce diaporama dans nos conseils municipaux, pour diffuser cette information. En parallèle, il faut continuer à se parler à notre échelle « Pays ».

¹ Liste des présents en annexe

Vous pouvez télécharger les éléments présentés à partir du lien suivant :

Les réponses

. Louis Villaret : Les communes sont consultées et associées. En effet, via le Conseil des Maires, les communes sont consultées directement, avec une pré-validation des documents et des actes proposés. Via la réalisation du SCoT (ateliers, groupes de travail, ...) elles sont associées à l'élaboration du SCoT. Ces points sont valables pour le PADD et le reste du SCoT.

Marie Christine Bousquet : entre le SCoT et le PLU ou le PLUI, ce n'est pas la même échelle de précision. Le travail n'est pas le même sur une seule commune ou sur 77 d'entre elles.

Louis Villaret : nous devons travailler dans la complémentarité. Charge au SCoT de localiser et au PLU de délimiter. En effet, le SCoT n'a pas vocation à travailler à l'échelle cadastrale.

Jean Claude Lacroix : le SCoT n'est pas une addition de PLU. La réflexion doit se faire vers l'intérêt intercommunautaire. Le SCoT n'est pas à la même échelle que les PLU. En effet, les communes auront toutes latitudes pour gérer leur cadastre. Ce n'est pas le rôle du SCoT.

Frédéric Roig : L'important avec ce SCoT est de se parler. Il faut éviter toutes les erreurs commises par le passé. Nous sommes dans un lieu qui est un exemple, où nous aurions pu voir plus grand et répondre aux besoins des habitants du Pays. En fait, avec le SCoT c'est une chance qu'il faut saisir. Il faut imbriquer ces différentes échelles pour construire un projet pour les 20 ans à venir. Il s'agit bien d'une démarche de co- production collective d'où l'intérêt de travailler ensemble dès à présent.

Décision concernant la délibération de prescription du SCoT et des modalités de concertation

Monsieur Villaret demande à l'assemblée de se prononcer sur la délibération de prescription. Les élus présents valident les objectifs et les modalités de concertation présentés et remis dans le dossier SCoT.

Et la suite :

Des réunions en communes sont prévues sur les 9 secteurs qui couvrent le territoire. Ces réunions auront lieu de novembre à décembre 2016. Vous recevrez un courrier d'invitation vous précisant l'organisation de cette concertation à destination des maires, adjoints et conseillers municipaux.

En début d'année, un **Grand Rendez Vous du SCoT** sera organisé en présence du bureau d'études retenu afin débiter la réalisation du document par le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement.

Annexe Liste des présences notifiées lors du Conseil des Maires du 7 octobre 2016

POSO José	Maire de SOUBES
BOUSQUET Pierre	Maire de SAINT PIERRE DE LA FAGE
BARRAL Jean	Maire de LA VACQUERIE
BRUN Olivier	Maire de FONTES
MORERE Nicole	Adjointe au Maire ANIANE
ROIG Frédéric	Député Maire de PEGAIROLLES DE L'ESCALETTE, membre du bureau SCoT
VILLARET Louis	Président du SYDEL, Maire du POUGET, membre du bureau SCoT
MARTIN Christian	Adjoint au Maire LAVALETTE
BELLAS Christian	Adjoint au Maire LES RIVES
SOTO Jean-François	Maire de GIGNAC, membre du bureau SCoT
BOUSQUET Jean-Charles	Maire de SORBS
GOUJON Bernard	Maire LE PUECH
TRINQUIER Jean	Maire LE CAYLAR
DIDELET Serge	Maire de MOUREZE
COSTE Bernard	Maire d'OCTON
MALAN Jean-Noël	Maire OLMET ET VILLECUN, membre du bureau SCoT
ROUVEIROL Valérie	Maire de ROUMEGUIERES
CONSTANT Agnès	Maire de SAINT PARGOIRE
DE MURCIA Marie-Claude	Adjointe au Maire de LIEURAN CABRIERES
VALERO Claude	Maire de PAULHAN
SAGNES Bernard	Adjoint au maire de PAULHAN
NACHEZ Marie-Françoise	Maire d'ARBORAS
OLIVIER Françoise	Maire de SAINT FELIX DE L'HERAS
BOUVIER Jean-Pierre	Adjoint au Maire d'ASPIRAN
CELLIER Didier	Adjoint au Maire d'ASPIRAN
SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès	Maire de POPIAN
CABELLO Gérard	Maire de MONTARNAUD
FABRE DANIEL	Maire LES PLANS
VALENTINI Géraud	Maire de VALMASCLE
BONNET Martine	Adjoint au Maire de PUILACHER
VILOING Christian	Maire de LAGAMAS
CROS Jean-Claude	Maire de LA BOISSIERE
GUELTON Jacques	Maire de CABRIERES
AGUILAR Guy-Charles	Maire de SAINT JEAN DE FOS
BERTOLINI Jean-Pierre	Maire de SAINT PAUL ET VALMALLE
SAINTPIERRE Michel	Maire d'AUMELAS
CABLAT David	Maire de VENDEMIAN
PINGAUD Bernard	Adjoint au Maire de PLAISSAN
DUPONT Laurent	Adjoint au Maire de PAULHAN
REQUI Jean-Luc	Maire de SAINT ETIENNE DE GOURGAS
BOUSQUET Marie-Christine	Maire de LODEVE
RODRIGUEZ Joseph	Maire de SAINT FELIX DE LODEZ
GOUDAL Joëlle	Maire de CELLES
NEGRIER Béatrice	Maire de PLAISSAN
GALABRUN Jacky	Maire de TRESSAN
LACROIX Jean Claude	Maire de Ceyras, membre du bureau SCoT